



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 15 décembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 49

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR
Madame Delphine BLAYA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Stéphanie VACHEROT
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-François
COURGEY
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur Bassir AMIRI
Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH

Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Frédéric FAVERJON
Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Monsieur Vincent TESTORI
Monsieur David HAEGY
Madame Stéphanie MODDE

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe
BERTHIER
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Philippe THIRION pouvoir à Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD

OBJET : FINANCES

Actualisation des autorisations de programme et d'engagement

Conformément aux articles L 2311-3 et L 5217-10-7 du Code général des collectivités territoriales, il est rappelé que les autorisations de programme (investissement) et d'engagement (fonctionnement) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluriannuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent, quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année dans le cadre des autorisations de programme et d'engagement correspondantes.

Les autorisations de programme et d'engagement sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

En outre, le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du Conseil municipal du 17 juin 2021 est venu préciser les modalités de gestion de la pluriannualité (règles applicables en matière d'autorisations de programme et d'engagement).

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé de procéder à l'actualisation :

- de l'autorisation de programme au titre d'« Ambition éducative 2030 » ;
- des autorisations de programme et d'engagement de la Gestion connectée de l'espace public « OnDijon » ;
- de l'autorisation de programme relative à l'installation du siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) avec la réhabilitation de l'Hôtel particulier Bouchu d'Esterno ;
- de l'autorisation de programme relative à la rénovation de la Base nautique ;
- de l'autorisation de programme pour la rénovation et l'extension de la Maison des Associations ;
- de l'autorisation de programme concernant l'adhésion de la Ville de Dijon au Groupe Agence France Locale – Société Territoriale ;
- des autorisations de programme portant sur la maîtrise de l'énergie et la production d'énergie photovoltaïque ;
- de l'autorisation de programme relative aux travaux de rénovation – réaménagement de la Bibliothèque Colette.

Le détail de ces différentes opérations est explicité dans l'annexe jointe au présent rapport.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-3 et L 5217-10-7;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les actualisations des autorisations de programme et d'engagement présentées dans l'annexe jointe au présent rapport, ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 51

ABSTENTION : 0

CONTRE : 5

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATION(S)

